

## Formation CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

### ● PRESENTATION

Le titulaire de CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance peut exercer différents métiers (agents territorial spécialisé des écoles maternelles, assistante maternelle, garde d'enfants,...). Il peut exercer à domicile, au domicile des parents ou dans des structures collectives (école maternelle, crèche collective, halte-garderie, garderie périscolaire, centre de loisirs sans hébergement, multi-accueil). Il peut poursuivre dans le secteur Sanitaire et Social ou préparer les concours d'aide-soignante ou d'auxiliaire de puériculture.

### ● PUBLIC ET PREREQUIS

- Être majeur au 31 décembre de l'année de l'examen
- Vouloir évoluer dans le domaine de la Petite Enfance
- Tous publics
- Être en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation

### ● OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le titulaire du CAP AEPE est capable d'assurer :

**-Une fonction de communication** : accueil des enfants, relations avec les parents, les enseignants, les services municipaux, sécurisation de l'enfant.

**-Une fonction éducative** : Apprentissage des règles de vie collective, aide à l'acquisition de l'autonomie, aide au développement affectif, intellectuel et sensoriel par la parole, le chant, le jeu

**-Une fonction d'exécution** : soins, hygiène corporelle, aide à la prise de repas, entretien courant des locaux, aménagement de l'espace.

**-Une fonction d'organisation** : organisation des activités définies par l'enseignement dans une école maternelle, du lieu de chaque activité, gestion des stocks de matériels et produits.

### ● CONTENU ET DUREE DE LA FORMATION

#### Accompagner le développement du jeune enfant : 200 h

- Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne

#### Exercer son activité en accueil collectif : 86h

- Inscrire son action dans le réseau des relations enfant – parents – professionnels

- Exercer son activité en école maternelle
- Exercer son activité en EAJE et ACM

**Exercer son activité en accueil individuel : 140 h**

- Organiser son travail
- Négocier le cadre de travail
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Élaborer des repas

**Réaliser/Démontrer d'une expérience professionnelle ou de stages (16 semaines)**

**Prévention, sécurité, environnement : 24h**

L'ensemble des blocs de compétences doivent être suivis même si le candidat dispose de dispenses à l'examen.

● **MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES**

Les cours se déroulent en présentiel mettant en œuvre les moyens suivants :

- ✓ Supports POWERPOINT, papiers et numériques ;
- ✓ Animation vidéo, intervenant extérieur ;
- ✓ Mise en situation pratique, mise en situation réelle ;
- ✓ Tablette numérique.

● **EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION**

- Examen académique écrit, oral et pratique du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (Diplôme de Ministère de l'Education Nationale de niveau 3, code RNCP 38565, date d'enregistrement 31/12/2023). Selon vos diplômes, vous pouvez être dispensé(e) de certains blocs de compétences. Pour plus de précisions, il est nécessaire de contacter le service administratif.

**Dates des épreuves :**

- A partir de mai si le candidat n'est pas dispensé des matières générales
- A partir de début juin pour les matières professionnelles (dates non disponibles dans les académies)

90% des formés en apprentissage et 88% des formés en contrat de professionnalisation ont obtenu leur diplôme sur la session 2023. Le taux d'interruption pour la session apprentissage 2023 est de 25%

Le taux d'emploi constaté est 58% (taux moyen 52%), 6 apprenants sur 10 sont en emploi 6 mois après leur sortie et 6% poursuivent leurs études. La valeur ajoutée calculée est de 2 points.

Vous pouvez consulter l'ensemble des indicateurs calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle à cette adresse :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Kiwi Institute est partenaire de plus de 120 entreprises spécialisées dans le domaine de la petite enfance.

- **ORGANISATION GENERALE, DUREE, DATES**

La formation est de 450 heures sur une année scolaire débutant courant août jusqu'à début juin.

L'accès à la formation se fait à dates fixes avec une durée moyenne d'entrée en formation égale à 2 mois. Elles sont communiquées par Kiwi Institute dès le premier entretien.

La formation en alternance est entièrement gratuite pour les stagiaires.

- **LIEU**

Selon les centres de formations, voir carte : <https://www.kiwi-institute.com/page-recherche-agence>

- **CONTACT**

Pour toute question concernant les inscriptions, il faut contacter le service administratif : [contact@kiwi-institute.com](mailto:contact@kiwi-institute.com) / **02.30.96.35.42**

Pour toute demande d'une personne en situation de handicap, celle-ci doit être transmise au Référent Handicap pour l'étude de sa faisabilité :

[j.refouvet@kiwi-institute.com](mailto:j.refouvet@kiwi-institute.com) / **09.72.66.21.32**